

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Entrez le nom de l'unité administrative demanderesse
Entrez le nom de la direction de l'unité administrative demanderesse

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 5979

Descriptif : Caserne # 30 – Mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement

200 Bellechasse – Installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation

Date d'ouverture : 28 mars 2019

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du
7 mars sur le SEAO.

Visite supervisée des lieux : N/A. ou Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 13 mars 2019 à 15h00 pour le 200 Bellechasse et le 14 mars à 15H00 pour la caserne 30, à l'adresse courriel suivante : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca.

Les visites auront lieu : les 12 et 14 mars 2019 au 200 Bellechasse et

les 13 et 15 mars à la caserne 30, selon l'horaire suivant : 9h30, 10h30, 11h30, 13h30, 14h30 et 15h30.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 7 mars 2019

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Journaux de publication : Le Devoir_x_ Autre à préciser* : _____

Système à deux enveloppes : oui _____ non _x_____

Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ? _____

*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

141_demande_publication_simple_greffe_20180620